



# LA GAZETTE DE L'AFEM

Juillet-Août 2004

Numéro 29

6 rue du Marché Popincourt - 75011 Paris - Tél : 33 (0)1 43 25 54 98 - Fax : 33 (0)1 43 25 93 87 - [contact@afem-europa.org](mailto:contact@afem-europa.org) - [www.afem-europa.org](http://www.afem-europa.org)

*Un agenda européen bien rempli nous attend cette rentrée 2004*

*Parmi les évènements prévus,*

- *les Chefs d'Etat et de Gouvernement des 25 se donnent rendez-vous le 29 octobre à Rome – ville symbolique qui a prêté son nom au premier Traité communautaire et berceau incontestable de la culture européenne - pour la signature solennelle du Traité Constitutionnel Européen. Bien que ce texte ne consacre pas tous les avancements qu'il était légitime d'espérer en matière d'égalité femmes-hommes et de droits sociaux, que l'AFEM réclamait fermement au cours de ces deux dernières années, on doit se réjouir de la mention expresse de l'égalité femmes-hommes à l'article 2 de ce Traité (valeurs de l'Union) qui a été obtenue de la CIG grâce à la mobilisation de plus de 200 ONG nationales et communautaires, féminines et mixtes, au premier rang desquelles l'AFEM a toujours œuvré. Plus généralement, cette signature constituera une date marquante de la construction européenne.*
- *au 1<sup>er</sup> Novembre une nouvelle Commission Européenne va entrer en fonction. Au moment où j'écris ces lignes, M. Barroso a réussi à honorer son engagement devant le Parlement Européen de constituer une Commission composée d'un tiers de femmes, dont certaines se sont vu confier des responsabilités de tout premier plan.*
- *les négociations formelles des Perspectives financières pour la période 2007-2013 seront lancées. Ce sera l'occasion de mettre en place une stratégie de lobbying en vue d'une partition équilibrée des ressources mises à la disposition des politiques communautaires par les programmes des domaines du social et du développement durable et de commencer à faire pression pour rendre obligatoire une analyse des budgets communautaires selon la perspective du genre.*
- *Le rapport Kok sur la révision de la Stratégie de Lisbonne sera présenté et nous devons nous assurer que les modifications éventuelles à apporter ne mettront pas en cause le modèle social européen et qu'une attention toute particulière sera consacrée à la situation et au rôle des femmes.*
- *La Commission fera connaître son avis sur la candidature de la Turquie et l'AFEM reste attentive et intervenante sur l'impératif de garantir que l'avis de la Commission intègre l'exigence sine qua non du respect intégral de l'acquis communautaire en matière des droits des femmes.*
- *L'exercice Pékin plus dix va commencer et nous espérons y participer et souhaitons aussi que l'UE et ses institutions – le Parlement Européen, la Commission tout comme les Présidences néerlandaise et luxembourgeoise - continuent de jouer un rôle décisif dans l'avancement de la garantie réelle des droits humains des femmes et de l'égalité comme d'ailleurs elle l'a déjà fait tant à Pékin en 1995 qu'à New York en l'an 2000.*
- *Le Conseil de l'UE est en train d'examiner la proposition de directive sur l'égalité femmes-hommes fondée sur l'article 13 TCE. L'AFEM a eu la grande joie de voir toutes les modifications à la proposition de la Commission qu'elle avait suggérées adoptées par la Commission FEMM, et puis par la plénière du PE, et suit actuellement attentivement le déroulement des travaux y relatifs du Conseil.*

*On aura donc de quoi s'occuper d'ici la fin de cette année! L'AFEM continuera de se mobiliser pour accompagner l'agenda communautaire et pour faire entendre la voix des femmes méridionales auprès des institutions communautaires et encourage tous ses membres à l'accompagner dans ses prochaines actions.*

**Ana Coucello-Présidente de l'AFEM**

---

## L'UNION EUROPEENNE A 25

*Par Micheline Galabert-Augé*

---

### REUNION DU NOUVEAU PARLEMENT

Le Parlement issu des élections de juin dernier a constitué son Bureau. Les deux groupes les plus importants (PPE et PSE) ont reconduit l'accord conclu pour la mandature précédente, visant à se partager les cinq ans de présidence.

Le socialiste, **Josep BORRELL**, a été élu à la **Présidence**, étant entendu qu'à **mi-mandat, il cèderait son siège à Hans-Gett PÖTTERING** (PPE allemand).

Cet accord a été vivement critiqué par les libéraux et les verts, qui avaient proposé aux socialistes un accord –au résultat il est vrai incertain- pour faire élire un «ticket» sur lequel le candidat de droite eût été l'ancien dissident polonais, Bronislaw GEREMEK.

La stagnation et même la **légère réduction** –à 30,3%- **de la proportion de femmes dans le nouveau Parlement européen**, signalée dans la précédente gazette, **n'a pas été compensée, bien au contraire, dans les instances dirigeantes du Parlement** : en effet, moins de 30% de femmes siègent au bureau du Parlement, et trois femmes seulement ont accédé une présidence de commission : Pervenche BERES (PSE-

France) à la Commission des Affaires économiques et monétaires, Luisa MORGANTINI (GUE/NGL Italie) à la Commission du développement, et à la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, Anna ZABORSKA (PPE-DE Slovaquie).

L'AFEM adresse ses très chaleureuses félicitations aux trois Présidentes. Elle espère que sa collaboration avec la nouvelle Commission des droits de la femme sera aussi fructueuse que celle qu'elle a eue avec la Commission FEMM de la législature précédente.

A la suggestion de Miet Smet (PPE belge), la résolution du Parlement européen concernant des charges sur l'exécution du budget général des Communautés pour 2002, demande que l'égalité entre les femmes et les hommes figure dorénavant parmi les objectifs prioritaires qui guident la planification stratégique de la Commission, de sorte **que la perspective de genre soit intégrée dans la définition des recettes et des dépenses de toutes les politiques inscrites dans le budget communautaires.**

---

## ACTUALITES DES PAYS DE L'AFEM

---

### ESPAGNE

*Par Alicia Oliver*

#### GRANDE RENCONTRE DES FEMINISTES CATALANES EN JUIN 2006

Pour le 30<sup>ème</sup> anniversaire des Journées Catalanes de la Femme, et les dix ans de la Deuxième rencontre féministe, le réseau féministe de Catalogne prépare pour les 2,3, et 4 juin 2006 une rencontre de toutes les femmes et associations de femmes catalanes, afin de débattre, de partager et d'échanger stratégies et expériences. Il est prévu de réaliser une carte qui permette de localiser les différents groupes et associations existant et mette en évidence les réseaux d'appui officieux entre femmes.

Pour assurer la plus large participation possible à la réunion de juin 2006, le réseau féministe a lancé une série de rencontres avec les associations de femmes des différentes parties de la Catalogne. Quatre rencontres ont déjà eu lieu, réunissant de nombreuses participantes. La prochaine aura lieu le 23 octobre à Barcelone, à laquelle pratiquement la totalité des associations de femmes de la ville ont déjà confirmé leur participation.

Pour en savoir plus : Réseau Féministe de Catalogne 0034.93.421.71.61

**L'institut Andalou de la Femme (IAM) vient de publier une étude sur les coûts sociaux et économiques de la violence contre les femmes en Andalousie.**

Contact : [documentacion.iam@jundadeandalucia.esp](mailto:documentacion.iam@jundadeandalucia.esp)

---

### FRANCE

---

#### CYCLE DE CONFERENCES/DEBATS :

« ENJEUX D'EUROPE »

*Par Sophie Dimitroulias*

Dans le cadre de ces Conférences, qu'elle organise en collaboration avec le Bureau de représentation du Parlement européen à Paris, la Coordination de l'AFEM pour la France se propose de promouvoir l'information et le débat civil sur les grands enjeux de l'actualité européenne.

Deux Conférences ont réuni, avant les vacances, des représentantes des associations féministes françaises ainsi que des personnalités politiques et universitaires sur les thèmes :

-« *L'Union européenne et la Turquie : les droits des femmes en-jeu(x)* » (13 mai 2004). Lors de cette Conférence, Micheline Galabert Augé, représentante de l'AFEM auprès du Conseil de l'Europe et Sophie Dimitroulias, responsable de la Coordination de l'AFEM pour la France, ont présenté les observations de la Coordination de l'AFEM pour la France sur l'opportunité d'ouvrir en décembre 2004 des négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, ainsi que les Résolutions en date du 28 avril 2004 adoptées, sur la base de ces observations, par les regroupements « Droits de l'homme » et « Egalité-parité femmes-hommes » de la Plateforme des OING dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe ; et demandant que soit continuée la procédure de suivi des obligations et engagements de la Turquie en tant qu'Etat membre du Conseil de l'Europe.

Ce débat a été suivi d'une large mobilisation et campagne de lettres auprès des autorités politiques, en liaison avec plusieurs associations féministes françaises, qui a culminé au mois de Juin et Juillet dernier.

-« *La Constitution européenne: évaluation du point de vue du mouvement des femmes* » (26 mai 2004). Lors de cette Conférence animée par Micheline Galabert – Augé fondatrice de l'AFEM, Florence Deloche – Gaudez, Chargée de mission au Forum européen de SciencePo et Maître de Conférence à l'IEP de Paris a présenté les avancées et les limites du projet de traité constitutionnel et a exposé les principaux points restant en discussion dans le cadre de la Conférence Intergouvernementale.

La prochaine Conférence, prévue en fin d'année, portera sur le thème de l'application en France des dispositions du droit communautaire relatives à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

#### L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE DESORMAIS PRATICABLE EN VILLE

*Par Micheline Galabert-Augé*

Avec trois ans de retard, vient enfin de sortir le Décret indispensable pour mettre en application de la disposition de la loi AUBRY du 04/07/2001 qui autorise à pratiquer hors du cadre hospitalier l'interruption par voie médicamenteuse des grossesses de moins de cinq semaines. Cette disposition est de grande portée car un tiers environ des 200 000 IVG pratiquées chaque année en France sont effectuées par voie médicamenteuse, et l'encombrement des structures hospitalières pratiquant les IVG était devenu tel que le droit à l'IVG s'en trouvait parfois remis en cause.

La pilule abortive pourra désormais être prise dans le cabinet du médecin traitant, dès lors que celui-ci aura passé convention avec un hôpital pour que ses

patientes y soient accueillies à tout moment en cas de complications. C'est le généraliste qui délivrera le médicament à sa patiente. L'IVG médicamenteuse « en ville » exige cinq consultations chez le médecin traitant :

- le médecin informe des différentes techniques d'IVG et propose un recours à l'entretien psychosocial.
- après un délai de réflexion minimum de cinq semaines, la patiente confirme sa demande par écrit et reçoit un document précisant le protocole de soins.
- le médecin lui administre un comprimé de Mifégyne (RU 486) qui stoppe la grossesse.
- puis deux jours plus tard, deux comprimés de Gymiso (Misoprostol), qui agissent sur l'utérus pour faciliter l'expulsion de l'œuf, qui se produit dans les quatre à soixante-douze heures après, au domicile de la patiente,
- au cours d'une cinquième et dernière consultation, le médecin contrôle que l'IVG est complète.

Des actions d'informations vont être menées pour faire connaître **ce dispositif très novateur**. Celui-ci **constitue une méthode sûre** (efficace à 95%), relativement légère, qui **dédramatise le geste médical et préserve les chances de grosses ultérieures**.

#### **PARITE ET MODE DE SCRUTIN : CONFORTER L'EGALITE**

*Par Micheline Galabert-Augé*

Sous ce titre, **la rapporteure générale de l'Observatoire de la parité** entre les femmes et les hommes, **Marie-Jo ZIMMERMANN** signe une note de synthèse particulièrement éclairante sur le bilan des élections européennes, cantonales et régionales de 2004. Elle **rappelle** en conclusion **que la meilleure solution est le mode de scrutin applicable aux européennes (scrutin de liste proportionnel avec alternance stricte entre hommes et femmes)**. Elle recommande pour les régionales d'introduire une obligation de parité au niveau des chefs de file des sections départementales et d'imposer ce même principe lors de la désignation des vice-présidences pour les cantonales. L'Observatoire recommande, soit de conserver le scrutin uninominal, mais en dotant les conseillers généraux d'un suppléant de sexe opposé au leur ; soit d'instaurer un scrutin de liste proportionnel avec une alternance homme/femme. Enfin, pour les sénatoriales, elle souligne que la volonté de favoriser l'application du principe de parité devrait conduire à **rétablir le scrutin proportionnel dans les départements élisant trois sénateurs**, car le scrutin uninominal empêche l'application du principe de parité.

Ce rapport contient une mine d'informations statistiques.

#### **A L'ARMEE, LES FEMMES GAGNENT DU TERRAIN...MAIS PEU DE GALONS!**

*Par Micheline Galabert-Augé*

Un rapport de **Michèle MONRIQUE** au Conseil économique et social, rendu public le 12 juillet, indique qu'à la **fin 2003, les femmes** représentent 12,7% des effectifs militaires. Ce taux est le plus élevé observé en Europe, devant le Royaume-Uni

(8,6%), ou l'Allemagne (4,4%), mais inférieur au taux des Etats-Unis (14%).

La **progression** sensible observée sur une dizaine d'années (le taux était de 7,1% en 1992) a été **favorisée par le passage à l'armée professionnelle**, décidé en 1996, **et par la suppression**, en 1998, **des quotas qui limitaient l'accès des femmes à certains postes**. Si la légion étrangère, les escadrons de gendarmes mobiles et sous-marins restent, pour des raisons de promiscuité, des bastions masculins, l'armée de l'air compte maintenant 7 femmes pilotes de chasse, l'armée de terre comprend des femmes pilotes de chars Leclerc et, dans la marine, près de 200 « personnels féminins » sont embarqués à bord du Charles-de-Gaulle.

Mais **dans l'armée comme dans l'ensemble de la société, les femmes sont surreprésentées dans les postes subalternes et concentrées dans un nombre limité de secteurs**, en particulier les services administratifs ou le service de santé.

(rapport disponible sur [www.ces.fr](http://www.ces.fr))

#### **LE PREMIER MINISTRE TURC EN VISITE OFFICIELLE A PARIS...SANS SA FEMME**

*Par Micheline Galabert-Augé*

R.T. ERDOGAN est venu en visite officielle en France du 19 au 21 juillet, pour défendre la candidature de la Turquie à l'Union européenne. Contrairement aux usages, il est venu sans son épouse, qui, on le sait, n'apparaît jamais en public sans être couverte de la tenue islamique la plus rigoureuse. Ainsi a-t-il été plus à l'aise pour insister sur la valeur constitutionnelle que revêt, en Turquie, le principe de laïcité, cher au cœur des Français. Aucun des journalistes qui l'ont interviewé n'a poussé le mauvais goût jusqu'à l'interroger sur les multiples efforts que déploie son gouvernement pour réduire la portée du principe de laïcité en Turquie...

#### **« GRANDS CHEFS » AU FEMININ**

*Par Micheline Galabert-Augé*

Le 11 juin, à Courchevel, **l'association des Nouvelles Mères cuisinières** s'est constituée avec l'appui de Jacotte BRAZIER, qui vient de vendre son célèbre restaurant lyonnais. Elle réunit quelques femmes ayant réussi à se faire un nom ou un prénom dans la grande cuisine : une dizaine de françaises (dont Hélène DARROZE et Ariane DAGUIN) une Luxembourgeoise, une Québécoise et une Américaine.



**LA CHARTE DE L'EGALITE ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES, lancée le 8  
mars par la ministre, NICOLE AMELINE**  
(cf. Gazette n°27) est **désormais disponible en ligne**  
sur le site [www.droits-femmes.gouv.fr](http://www.droits-femmes.gouv.fr)

Aboutissement d'un ample mouvement qui a fédéré pendant près d'un an pouvoirs publics, élus, partenaires sociaux, chambres consulaires et société civile, ce document expose, à partir d'une réflexion de fond, une nouvelle stratégie pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes, et recense près de 300 actions de nature et de niveaux différents, constituant, pour les trois prochaines années, la « feuille de route » des partenaires qui y ont adhéré.

---

## GRÈCE

*Par Sophia Spiliotopoulos*

---

**Mme Athanasia Tsambassi**, vient d'être **nommée vice-présidente du Conseil d'État hellénique**. Mme Tsambassi, qui est la première femme à occuper ce poste, a déployé une activité considérable en tant que membre du Conseil d'État et de diverses organisations en faveur des droits fondamentaux, et en particulier de l'égalité femmes-hommes. Elle a écrit plusieurs articles et a fait plusieurs interventions à des colloques et séminaires à ce sujet. L'AFEM a eu l'honneur de la compter parmi les participantes à sa conférence de Ferrare du 29 février 2004, « *Concilier famille et travail pour les femmes et les hommes : du droit à la pratique* » où elle a présidé une table ronde. L'AFEM se réjouit vivement de la nomination de Mme Tsambassi. Elle lui présente ses félicitations très cordiales et ses vœux les plus sincères.

---

## ITALIE

*Par Martine Mantica*

---

### PROCREATION ASSISTEE

Faisant suite au projet de loi approuvé en dernière lecture le 11 décembre 2003 (voir la « *Gazette* » de novembre-décembre 2003), la loi n° 40/2004 qui définit les limites de la procréation assistée est parue le 19 février dernier.

De nombreux mouvements se sont constitués depuis cette date pour promouvoir un référendum en vue d'abroger tout ou partie de cette loi très contestée. Pour que ce référendum abrogatif ait lieu (sous réserve qu'il soit approuvé par la cour constitutionnelle), 2.500.000 signatures doivent être recueillies avant le 30 septembre prochain.

Les organisateurs ne n'étant pas mis d'accord sur un texte unique, cinq propositions diverses ont été élaborées, allant de l'abrogation pure et simple de la loi à des abrogations ciblées, portant sur l'interdiction de la fécondation hétérologue, sur la limitation de la recherche scientifique sur l'embryon, sur l'article 1 de la loi (qui assure à l'embryon, dès sa conception, les mêmes droits qu'à sa mère), sur les articles limitatifs concernant l'état de santé de la mère (la stérilité, par exemple). L'article 1 en particulier est dénoncé comme un premier pas vers une tentative d'abrogation de l'I.V.G., définitivement entrée en vigueur en 1981, après l'échec d'un référendum abrogatif.

Malgré les vacances la bataille bat son plein, avec le soutien de nombreux groupes et personnalités extérieurs au monde politique lui-même - médecins qui craignent le « tourisme procréatif », milieux du spectacle, associations féministes, syndicats, etc. Le front abrogatif laïque est largement transversal, de la gauche à la droite, avec toutefois une plus forte mobilisation dans les rangs de la gauche et du centre gauche.

(d'après « *la Repubblica* », juillet 2004)

---

## PORTUGAL

### **MARIA DE LOURDES PINTASILGO (1930-2004) UNE FEMME EXCEPTIONNELLE DE L'EUROPE MÉRIDIIONALE NOUS QUITTE**

*Par Ana Coucello*

Aux premières heures du samedi 10 juillet, Maria de Lourdes PINTASILGO a succombé subitement à une attaque cardiaque à son domicile de Lisbonne.

Sa dernière apparition publique avait eu lieu quelques deux jours avant lorsqu'elle a été consultée par le Président de la République sur la crise politique déclenchée par la désignation du Premier Ministre portugais à la Présidence de la Commission Européenne. Très concernée par cette question, elle estimait qu'il s'agissait d'une des crises les plus dangereuses de ces trente années qu'ait connu le régime démocratique portugais.

Le parcours de Maria de Lourdes PINTASILGO, née en 1930, est étroitement lié à l'histoire du Portugal dans la deuxième moitié du XX siècle.

Elle a été **Directrice Générale, Ambassadrice, Secrétaire d'Etat, Ministre, députée européenne** et reste la seule portugaise à avoir exercé les fonctions de **Première Ministre**. En 1986, elle a également été **candidate à la Présidence de la République**, et ce faisant, a laissé des traces indélébiles dans la mémoire de celles et ceux qui l'ont accompagnée dans ce combat.

En 1973, elle a été désignée pour créer et présider au premier mécanisme institutionnel pour l'égalité. Elle **a fondé entre autres associations**, le Graal – ONG des droits des femmes et de la coopération au développement, qui est affiliée à l'AFEM.

Elle a accepté **plusieurs missions au niveau international**. Elle a **présidé la Commission des Sages de l'Union Européenne** qui a élaboré un rapport de référence sur le modèle social européen – *Pour une Europe des droits civiques et sociaux*. Elle fut aussi **Présidente de la Commission Indépendante "Population et Qualité de Vie"** créée par les Nations Unies, l'UE, plusieurs de ses Etats Membres et par des Fondations internationales. Cette Commission a réalisé des audits publics dans tous les continents et élaboré par la suite un rapport<sup>1</sup> qui propose de nouveaux concepts et de nouveaux droits pour la structuration de nos sociétés.

Militante en faveur de la paix elle s'est toujours prononcée contre la guerre, y compris la guerre en Irak.

Elle avait une vision contemporaine de l'exercice de la citoyenneté et ne cessait d'attirer l'attention sur la nécessité d'approfondir et de perfectionner la démocratie. Elle s'est battue pour une Société Active où chaque personne exerce ses droits et assume ses responsabilités envers la communauté et envers autrui. Elle a contribué à la formulation et à la divulgation d'un nouveau droit : *the right to be cared and the right to care*<sup>2</sup>.

Catholique elle a su interpréter le message chrétien à la lumière des défis et de la réalité contemporaine



avec laquelle elle a vécu en accord. Elle s'est inlassablement battue pour la cause de la dignité humaine et tout particulièrement pour la cause des droits des femmes.

**Les femmes portugaises ont toujours pu compter sur elle, même quand ses idées et ses actions ne leur étaient pas communiquées par des media toujours avides de futilités politiques et sociales. Elles lui doivent un énorme héritage.**

**L'AFEM regrette infiniment la disparition de cette femme exceptionnelle de l'Europe méridionale, qui constitue une grande perte pour chacune d'entre nous, et elle adresse à ses associées et membres portugaises ses très sincères condoléances.**

1- « *Caring for the future : a radical programme for a better living* »

2- Ce droit implique la responsabilité réciproque de chacun envers autrui au sein d'une communauté de vie.

**LE DEPARTEMENT DES FEMMES DU PARTI SOCIALISTE FETE UNE ANNEE DE TRAVAIL SOUS LA DIRECTION DE SONIA FERTUZINHO**

*Par Maria Alzira Lemos*

Elue en juillet 2003 au suffrage universel par toutes les militantes inscrites au Parti Socialiste dans l'ensemble du pays, Sonia FERTUZINHO a voulu marquer l'anniversaire de cette élection en faisant un rapport sur les activités du Département pendant cette dernière année, devant une centaine de militantes et quelques militants ainsi que quelques femmes indépendantes. Elle a souligné qu'elle avait atteint son objectif de collaborer avec les militantes des différentes structures du parti et de les faire participer à la lutte pour l'égalité, ainsi que de collaborer avec des femmes d'autres organisations. Elle y a également mentionné différentes activités, dont trois pour le 8 mars et d'autres lors de la campagne pour les élections européennes, et évoqué son travail en tant que députée à l'Assemblée de la République. Dans une logique de « mainstreaming », elle s'est référée à la discussion du nouveau code de travail ainsi qu'à la loi de base de la famille, approuvées par la majorité, dont la perspective réactionnaire et paternaliste est négative pour tous et principalement pour les femmes, qui représentent 47% de la population active au Portugal.

Cette Journée de la Femme s'est terminée par une fête de la fraternisation.

**NOUVEAU GOUVERNEMENT- PERSPECTIVES POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

*Par Maria Alzira Lemos*

Monsieur Durão BARROSO ayant quitté son poste de Premier Ministre du Portugal pour assurer celui de Président de la Commission européenne, et le Président de la République n'ayant pas convoqué des élections anticipées, le pays continue à être gouverné par la coalition de droite au pouvoir. Monsieur Santana LOPES, désigné pour succéder à Monsieur Durão BARROSO, a formé le nouveau gouvernement.

En ce qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes, on ne s'attend pas à des progrès, puisque le

poinds du Parti populaire augmente dans la coalition et qu'il y a **moins de femmes au sein du nouveau gouvernement : elles y disposent de postes moins importants et cantonnés dans les secteurs traditionnels.**

Le gouvernement antérieur comprenait dix femmes (quatre ministres et six secrétaires d'Etat) qui détenaient les postes de Ministre des Finances, de la Justice, des Affaires étrangères, de l'Education et de l'Enseignement supérieur.

Le nouveau gouvernement comprend deux ministères en plus, ainsi que trois ministres et cinq secrétaires d'Etat femmes, occupant toutes des postes traditionnellement féminins : Education, Enseignement supérieur, Culture, Industrie, Commerce et services, Administration publique, Arts et spectacles, Famille et enfance.

Le gouvernement BARROSO avait approuvé deux textes qui constituaient un programme d'action pour l'égalité : le deuxième Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes et le deuxième Plan contre la violence domestique. En fait, pendant ces deux dernières années, très peu de mesures prévues dans ces Plans ont été effectivement exécutées. Par contre, deux lois très pénalisantes pour les femmes ont été promulguées : le Code du Travail et la loi de base de la famille. En outre, les ONG qui font partie du Conseil consultatif de la Commission pour l'égalité et les droits des femmes (CIDM) ont eu leurs droits d'intervention et de participation fortement diminués. Les résultats de ces deux années ne sont donc pas très positifs. **Il paraît peu probable que le nouveau gouvernement ait l'intention de faire des progrès en matière de droits des femmes.**

Le nouveau Programme pour l'égalité est, en principe, la continuation de celui du gouvernement précédant : continuation de l'exécution des deux Plans, collaboration entre les pays lusophones, priorité politique pour la lutte contre la violence domestique et pour la conciliation entre le travail et la famille, sensibilisation des partenaires sociaux, etc...

**Trois points du programme ne sont pas clairs** quant aux objectifs des politiques prévues en ce qui concerne l'égalité femmes-hommes : « **garantir l'exécution rigoureuse du Code du travail et de la législation complémentaire** », « **continuer le projet de restructuration des deux organismes pour l'égalité** » (la Commission pour l'égalité et les droits des femmes et la Commission pour l'égalité dans le travail et l'emploi) et **promouvoir une présence équilibrée des hommes et des femmes aux postes de décision économique et politique** (sans mentionner des mesures telles qu'une loi électorale, la constitution du gouvernement ne semblant pas être de bon augure en la matière !) Attendons pour voir.

**MARIA ALZIRA LEMOS A L'HONNEUR**

*Par Micheline Galabert-Augé*

Au cours d'une cérémonie à la fois solennelle et chaleureuse, les socialistes portugaises ont rendu hommage à Maria Alzira LEMOS.

Maria de Belen ROSEIRA, ancienne ministre de l'égalité a rappelé les services éminents rendus par Maria Alzira au fil de longues années de militantisme pour la parité, puis Maria BARROSO a lu un choix de poèmes.

L'AFEM toute entière se réjouit profondément de voir ainsi à l'honneur Maria Alzira, qui depuis l'origine a participé activement à ses activités, auxquelles elle apporte –et continue d'apporter– fidèlement et sans compter, sa compétence et son enthousiasme toujours intact après de nombreuses années de lutte.



## AILLEURS DANS LE VASTE MONDE

### LE PREMIER EMPLOYEUR AMERICAIN POURSUIVI PAR 1,6 MILLION DE FEMMES POUR DISCRIMINATION SEXUELLE

*Par Micheline Galabert-Augé*

Wal-Mart, premier employeur américain et plus grosse entreprise de la planète (259 milliards de chiffre d'affaire, soit 2,3% du PIB du pays), fait face au plus grand procès jamais engagé contre un employeur privé aux Etats Unis. Le 22 juin, **le juge Martin Jenkins de San Francisco a décidé**, au vu de plusieurs centaines de témoignages de salariées, alléguant des pratiques de discrimination sexuelle et de sexisme, **que le procès pour discrimination sexuelle intenté par Betty Dukes** (employée de Wal-Mart) **pouvait être qualifié de plainte en nom collectif** et couvrir l'ensemble du personnel féminin qui travaille actuellement ou qui a travaillé depuis 1998 pour cette société, soit 1,6 million de femmes.

Les nombreuses critiques contre les conditions de travail imposées par le groupe ont déjà conduit plusieurs villes à refuser l'implantation de l'enseigne. **Cette nouvelle affaire risque de faire une « publicité négative » considérable. La direction, qui a immédiatement fait appel au jugement, s'est parallèlement engagée à faire des efforts pour promouvoir les femmes dans l'entreprise.**

*Source : Fabrice ROUSSELOT, Libération, 25 juin 2004.*

### DES RAVAGES DE L'INTEGRISME EN MATIERE DE SANTE PUBLIQUE

*Par Micheline Galabert-Augé*

L'OMS signale **un début d'épidémie de poliomyélite au Nigéria** (qui représente à lui seul 77% des personnes contaminées dans le monde) **en particulier dans les Etats du Nord du Pays, où la campagne de vaccination avait dû être interrompue, les dignitaires musulmans radicaux ayant dénoncé cette campagne** comme un complot ourdi par les Etats Unis et visant à stériliser les femmes. On espère que la vaccination pourra prochainement reprendre avec des vaccins « sûrs », testés auprès d'un pays islamique d'Asie.

Dans un autre contexte, une étude américaine publiée en 2001 avait montré que, **chez les témoins de Jéhovah, la mortalité des femmes qui accouchent est quarante fois supérieure à celle des femmes qui n'appartiennent pas à ce groupe.** En effet certains, certains maris poussent leur femme à refuser une césarienne au motif que cela risque de diminuer le nombre de grossesses. Les gynécologues obstétriciens las de discuter à 3 heures du matin et vu l'urgence doivent demander au procureur de la République

l'autorisation de faire une césarienne contre l'avis de la femme et/ou de son mari dans l'intérêt de l'enfant à naître.

### ARABIE SAOUDITE : UNE DES « RENCONTRES DU DIALOGUE NATIONAL » CONSACREE AUX DROITS ET DEVOIRS DES FEMMES

*Par Micheline Galabert-Augé*

**Le Prince héritier**, Abdallah ben Abdel Aziz, considéré comme le chef de file des partisans du changement, **a lancé en juin 2003 des « rencontres du dialogue »**, innovation qui réunit des participants de différents horizons politiques, géographiques, intellectuels et sociaux. Les recommandations adoptées à l'issue de ces rencontres lui sont transmises. Aucune échéance n'a été fixée pour la fin de ces rencontres, ni aucun usage défini pour les résultats qui s'en dégageront.

**Seuls des religieux avaient participé à la première rencontre. Dix femmes et soixante hommes étaient conviés à la deuxième**, consacrée au terrorisme. **A la troisième rencontre, consacrée aux droits et devoirs des femmes, femmes et hommes ont été conviés à parité (35/35).** Les temps de parole ont été très limités et la spontanéité des échanges a souffert grandement du respect sourcilieux de la règle de séparation des sexes, les femmes se faisant entendre par vidéo-conférence, sans même apparaître à l'écran...**Certains participants déplorent que ces rencontres conduisent à conforter des usages qui ne résultent pas de commandements de l'Islam, et dont il faudrait précisément débattre :** ainsi de l'obligation de se couvrir le visage, l'interdiction de conduire une voiture ou d'assister à une réunion mixte (pour peu qu'il ne s'agisse pas d'un tête à tête). Les plus libéraux déplorent l'usage quasi systématique fait, dans les recommandations, de la mention « en accord avec la nature féminine », ainsi que la confirmation de principe du tutorat masculin, la non remise en cause de l'obligation faite aux femmes de se couvrir le visage, qui constitue une aide objective considérable aux terroristes.

**Certaines recommandations paraissent en revanche opportunes :** par exemple, la création d'un organisme supérieur chargé des affaires de la famille, dont certains espèrent qu'il pourra servir de précédent à un organisme chargé de la femme, ou la création de tribunaux matrimoniaux, ou surtout, **la réunion d'un groupe d'experts chargés d'établir une distinction entre la charia et la tradition.**

*Source : article de Mouna Naim – Le Monde 21/07/04)*

### UNE FEMME REMPORTE LA COURSE TRANSATLANTIQUE QUEBEC-SAINT-MALO

*Par Micheline Galabert-Augé*

Le 19 juillet dernier, la course transatlantique à la voile entre Québec et Saint-Malo a, pour la première fois, été remportée par une femme, Karine Fauconnier, qui avec son équipage, a mené la course de bout en bout.

C'est également la première victoire en multicoques remportée par une femme depuis celle de Florence Arthaud sur la route du Rhum en 1990.

## SITE INTERNET

Un problème informatique temporaire ne nous permet pas dans l'immédiat d'actualiser notre site et notamment d'y faire figurer la contribution toute récente que nous a envoyée Wassyla TAMZALI, dont on trouvera le texte ci-dessous.

### ALGERIE : QUID DU CODE DE LA FAMILLE 20 ANS APRES ?

*Par Wassyla Tamzali*

Le lendemain du 8 mars 2004, cette année particulière, l'année de la commémoration des 20 ans du code de la famille, sous le coup des annonces faites par la classe politique en pleine campagne électorale, où le mot égalité le disputait à droit des femmes j'ai publié un papier d'humeur dont le titre était significatif, « La journée des femmes, le combat des chefs ». Je montrais que parce qu'ils avaient été doublés au poteau dans la course du meilleur élève par le Maroc, l'éternel frère ennemi, tous les candidats – je mets de côté la candidate L. Hanoun, féministe de longue date –, exprimèrent une forte indignation devant la condition des femmes algériennes et s'engageaient à amender le code de la famille. Les propositions dépassaient toutes nos attentes. Le plus explicite était le Président candidat, depuis réélu avec 85% des voix. Dans un discours très clair il annonçait que le code serait mis en harmonie avec les instruments internationaux et que les réserves seraient levées afin de consacrer l'égalité en droit des hommes et des femmes dans la législation algérienne.

Qu'il ait ajouté «...il est anormal que l'Algérie soit à la traîne » et que cela devait pour ne pas être de reste avec nos frères n'enlèvent rien à la proposition, même si l'on eût préféré qu'il fasse, lui et les autres, ces propositions pour rendre aux femmes Algériennes ce qui leur était dû depuis plusieurs décennies, –et qui avait été mis sous embargo par les mêmes qui s'exprimaient ainsi –: la dignité, l'égalité et la liberté. Alors que là, transpirait le souci d'une compétition avec le Maroc. Amère victoire. Mais qu'importe, nous n'allions pas faire la fine bouche ! Nous revenions de loin, il faut rappeler les déclarations du même Président le 8 mars 2001 au début de sa première mandature, alors que toutes les femmes le regardaient comme celui qui allait enfin sortir l'Algérie de ce mauvais pas : un code moyenâgeux. Il nous renvoya à *notre réalité* qui n'était pas celle du féminisme occidental dans une pure riposte culturaliste. Alors on ne pouvait qu'être contente de ses déclarations et de celles des autres candidats de ce 8 mars 2004.

Au fur et à mesure qu'approchaient les échéances électorales l'enthousiasme des candidats fondait d'une manière remarquable. Sur un plateau de télévision on a pu entendre le représentant du candidat-chef du FLN répondre aux journalistes sur la question de la réforme du code de la famille que l'on ne devait pas oublier que la société algérienne était une société musulmane, usant ainsi de l'amalgame éculé, statut des femmes/religion pour justifier le patriarcat primaire qui régit la société et l'Etat algériens.

Au fur et à mesure que le temps passait il devenait évident que les déclarations des candidats et du Président étaient de banales promesses électorales, et qu'une fois encore nous avions été menées en bateau. C'était à désespérer de trouver le levier qui pourrait soulever le couvercle de plomb sur lequel étaient

assis, se tenant embrassés, la tradition, la religion, la politique et l'Etat.

Le recul et / ou le silence dans lequel était retombée la question me plongèrent dans un découragement tel qu'à une journaliste qui me demandait ce que j'attendais de la nouvelle mandature, j'ai dit très sincèrement, « j'espère des réformatrices ». La situation me semblait tellement bloquée, que je me contenterais bien de réformatrices.

Et bien nous y voilà.

Ce que nous savons du projet élaboré par le gouvernement du Président Bouteflika est très loin de ce qu'il nous avait promis s'il était réélu. Sur ce point le score de 85% n'est pas sans importance et nous conduit à poser deux questions. Tout d'abord, ne peut-on pas craindre que le score exceptionnel dédouane le pouvoir des derniers faux semblants qu'il faisait pour plaire à la communauté internationale ? Car on ne peut nier le poids de ces considérations sur les discours électoraux intervenant après les réformes marocaines qui plaçaient l'Algérie dans une situation inconfortable vis à vis de la communauté internationale. En second lieu, ne pourrait-on pas dire que les Algériens par ce score ont donné carte blanche au Président plébiscité de la sorte pour ses promesses, et entre autre celle d'amener les lois de la famille aux standards internationaux ? On pourrait ajouter, toujours au regard de ce score, que dorénavant rien n'empêchait le Président d'aller dans le sens de ces promesses. L'argument, « le peuple n'est pas prêt » signifierait que le bon peuple avait compris que le Président ne dépasserait pas les limites. Je fais partie de celles et de ceux qui sont surpris du décalage entre les propositions d'aujourd'hui et les discours d'hier. « Avec 85% des voix, qu'est-ce qui vous empêche d'aller dans le sens de vos promesses monsieur le Président ? » Voilà la question que j'aimerais poser.

Revenons aux propositions et voyons en quoi elles sont en deçà de nos besoins.

Les journaux nous annoncent que les réformes promises sont en bonne voie, que le gouvernement est prêt à soumettre aux élus de la Nation un texte comportant un certain nombre d'amendements qui touchent le tutorat, le divorce, le devoir d'obéissance, et la polygamie. Il faut souligner que ces informations nous sont parvenues par la voie de la presse et qu'il est donc difficile de discuter une loi dont on ne connaît ni la teneur ni les argumentaires. **Aucune des associations avec qui nous sommes en contact n'a fait partie du comité de travail mis sur pied par le Président au lendemain de l'annonce des réformes marocaines**, et de ce fait nous ne savons pas vraiment le sort qui nous est réservé. Pourtant il semble de ce que l'on veut bien nous dire que l'on ne peut encore parler d'égalité. Par exemple, ce que nous savons de **l'amendement du divorce maintient l'inégalité entre les femmes et les hommes** : à côté du divorce unilatéral et sans motif des hommes les propositions du gouvernement instaurent un droit au divorce pour les femmes restreint à 10 conditions. Et encore d'autres inégalités de traitement des femmes et des hommes dans le mariage qui nous restent à répertorier

d'une manière plus sérieuse, quand nous aurons en main des textes officiels. Cette méthode d'information me rappelle les beaux jours des années 60 et 70 quand le Pouvoir faisait circuler des textes qu'il n'assumait pas et qui disparaissaient quand la colère grondait dans les rangs des femmes. Ces mêmes textes ont finis par passer. C'était la tactique du ballon d'essai. Aujourd'hui le Pouvoir assume ses propositions. Qu'en est-il ?

Une seule chose est suffisamment claire pour que l'on en discute déjà : **le maintien de la polygamie**. La procédure compliquée et restrictive prévue pour la jouissance de ce droit laissé aux hommes n'entame pas sa portée sur le statut des femmes. C'est la faiblesse de la réforme du gouvernement, à elle seule elle suffit à limiter la portée du geste politique tant attendu. Le fait d'avoir maintenu la polygamie dans son principe est non seulement une offense à l'idée que l'on se fait de l'être humain mais une menace pour les femmes. Mohamed Charfi dans son livre « L'Islam et la liberté » dit que c'est une épée de Damoclès sur la tête des femmes. Puisqu'elle est maintenue dans son principe elle sera toujours possible. En outre, et c'est le plus conséquent, elle met le rapport des femmes et des hommes dans un cadre philosophique et éthique qui ne peut nous échapper. Répondre à cela que la polygamie est rendue difficile et presque impossible n'annule pas les effets profonds qu'a sur le rapport des sexes le droit de l'homme de posséder plusieurs femmes. C'est ce droit, emblématique de la puissance masculine qui est en jeu et qui est évoqué directement par les uns et les autres, et les femmes aussi. Evoqué et défendu. La ministre chargée de la question des femmes n'a-t-elle pas dit qu'il ne serait touché en aucun cas au principe même de la polygamie que c'est un droit donné par le Coran aux hommes. – (sic) Le lieu n'est pas ici de montrer comme nous l'avons fait dans les documents du Collectifs Maghreb égalité que la référence au texte coranique est douteuse, et que nous y lisons sans trop de difficulté une interdiction.

Il faut retenir que s'il n'est pas souhaitable que la polygamie soit pratiquée, on ne peut pour autant priver les hommes de ce privilège. Cela n'est incohérent qu'en apparence, car le maintien du principe de la polygamie est important pour ceux qui essaient de perpétuer la domination sur les femmes dans notre société. La polygamie est au coeur des revendications féministes qui relèvent d'une démarche globale. Nous avons démontré depuis plusieurs décennies que c'est sur ce droit, inouï à notre époque, qu'est bâti principalement la domination d'un sexe sur l'autre. Certes il s'agit généralement d'une construction abstraite qui touchent peu de femmes directement, mais on ne peut en ignorer la force symbolique, comme celle du voile, du tuteur, sur le maintien du statut de dominée de la femme Algérienne. C'est également là qu'il faut voir la source de la violence contre les femmes et pas dans *le mauvais caractère des Algériens*. Nous savons que des femmes de plus en plus nombreuses échappent dans les faits à cette force emblématique de l'oppression, il n'empêche que toutes nous sommes un jour ou l'autre rattrapée par l'emprise du symbole sur nos vie, dans notre travail, dans la rue, dans nos famille. Sans parler du politique

Autre question : **l'héritage**. On ne parle pas d'amendement sur l'héritage, il faut donc comprendre que les propositions du gouvernement ne touchent pas à la structure de la dévolution. Si le but de l'opération est pour les Algériens de se mettre au diapason de nos frères maghrébins alors les traditionalistes, les islamistes, les conservateurs, peuvent dormir sur leurs deux oreilles puisque les *frères* marocains et tunisiens sur la question de l'héritage s'accrochent à la tradition islamique et perpétuent au troisième millénaire une pratique que plus rien ne justifie, sinon le maintien d'un privilège exorbitant de l'homme musulman sur la femme musulmane. On voit sur cette question, et de nombreuses autres, la difficulté des sociétés arabo islamiques à vivre leur temps et à sortir de l'approche littéraliste du Coran. Pourtant les législateurs feraient oeuvre salutaire, car ils règleraient les problèmes des pères algériens de plus en plus nombreux qui essaient de réparer cette inégalité qui n'est plus justifiée par le maintien des responsabilités et des charges familiales entre les mains du frère vis à vis de ses soeurs et de leurs descendants. On sait que dans la société algérienne d'aujourd'hui, la solidarité familiale se construit autour du foyer conjugal. Le législateur pourrait au moins permettre un testament qui établirait l'égalité entre les héritiers.

On pourrait souffler à nos hommes politiques, toujours sensibles à la comparaisons avec leurs voisins qu'ils ont là un domaine où ils peuvent être les meilleurs : l'héritage. Et dans la foulée, compte tenu de l'esprit de compétition qui règne entre nos pays nous pourrions envisager d'instaurer *Les olympiades maghrébines de l'égalité*.

Laissons là ce ton d'amère plaisanterie. Malgré ces remarques et ces restrictions les propositions d'amendements sont importantes et nous devons les accueillir positivement. Elles ne sont qu'une étape pour **atteindre ce que le Président candidat lui même a fixé comme but, la levée des réserves de l'Algérie aux instruments internationaux qui instaurent l'égalité en droit des femmes et des hommes**. Il faut espérer que nous irons plus vite que par le passé. La Tunisie va fêter le cinquantenaire du code du statut personnel, la convention des nations unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a bientôt un quat de siècle, il est temps que l'Algérie se sorte de 20 ans d'indignité. L'égalité des hommes et des femmes est inéluctable, elle prendra du temps mais elle s'imposera à la société Algérienne qui est entrée dans l'histoire avec une des révolutions qui a soulevé le plus d'espoir dans le monde. L'Algérie doit sortir de ce cauchemar et se réveiller. C'est ce que nous attendons depuis le 1<sup>o</sup> novembre 1954, il y cinquante ans.

*Nous remercions chaleureusement toutes celles qui ont apporté leur contribution à ce numéro de notre Gazette*

AFEM

**Siège Social - 48, rue de Vaugirard - 75 006 Paris**

**Direction de publication : Ana COUCELLO**

**Conception : Micheline GALABERT-AUGE**

**Secrétariat de rédaction : Guillaume TEJADA**



**Service des Droits des Femmes et de l'Égalité**